

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 10/22

Objet : « Déploiement filière équestre en Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la programmation pour l'année 2022 validée par le Comité Syndical du 6 avril 2022 incluant l'opération mentionnée ci-dessous,

DECIDE

Article 1 :

De porter l'opération « *Déploiement de la filière équestre en Chartreuse* » et valide ainsi le plan de financement suivant.

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Expertise sur l'opportunité-faisabilité du déploiement d'une offre équestre	6 000,00 €	Conseil Régional AURA	1 200,00 €
		CD 38	2 800,00 €
		CTS APS	2 000,00 €
TOTAL	6 000,00 €	TOTAL	6 000,00 €

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère et le CTS de l'Avant Pays Savoyard seront sollicités au vue du financement de cette opération.

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **09 MAI 2022**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

